

LES TRIBUNAUX COMIQUES.

UN TÉMOIN DE TROIS ANS.

Il y a déjà longtemps qu'on a dit: les affaires sont les affaires. Ce qui signifie qu'en affaires les questions d'amitié et de confiance n'ont rien à voir, et les contractants ne manquent pas d'expliquer que, si de part et d'autre on se met en règle, c'est qu'on ne sait jamais "ni qui vit ni qui meurt."

Toutefois, il est des affaires si simples et si faciles à traiter qu'une parole échangée peut suffire, et, comme disait aujourd'hui, devant la police correctionnelle, un ferrailleur, prévenu de coups et blessures: entre honnêtes gens, il n'y a pas besoin d'écrits, on se tape, dans la main, et c'est comme si le notaire y avait passé.

Mais Seigneur! il faut que la main dans laquelle il tape soit rudement établie, pour en revenir, ce qui nous dispense d'expliquer ce qu'est un coup de poing par lui asséné en pleine poitrine.

Du reste, le tribunal et l'auditoire en ont eu une idée, en voyant Garrigue, qui l'a reçu, s'avancer à la barre, en s'appuyant sur une canne et, en l'entendant dire qu'il est resté quinze jours au lit à cracher le sang, des suites du coup de poing de Montculot, ce qui ne surprend personne, quand on voit la stature de l'homme qui l'a donné.

Très doux, d'ordinaire, d'ailleurs, cet excellent Montculot, comme la plupart des colosses; il est de ces gens dont on dit qu'ils ne "connaissent pas leur force"; malheureusement, Garrigue est payé pour la connaître. Montculot, brave homme et commerçant honorable, a été laissé en liberté.

C'est sans le vouloir, dit-il, que j'ai fait du mal à M. Garrigue. C'est venu de ce qu'il m'avait acheté un essieu de charrette. Tenez, le voilà.

Ilure de sous sa longue redingote, un essieu qui peut peser une centaine de kilos et le présente au tribunal avec une facilité stupéfiante.

M. LE PRÉSIDENT.—Il était bien inutile de vous donner la peine d'apporter cela.

LE PRÉVENU.—Oh! ça n'est pas lourd; je l'avais mis sous mon paletot... Pour lors, que me dit M. Garrigue, combien que vous voulez me vendre ça?—12 francs que je lui dis.—Non, 10 francs.

M. LE PRÉSIDENT.—Peu importe, arrivez aux coups.

LE PRÉVENU.—Bon, on convient de 10 francs. Le soir, je vais lui porter l'essieu, je le rencontre à sa porte, avec un petit enfant à la main, et je lui dis: voilà!

Le prévenu présente son essieu exactement comme il ferait d'une canne.

M. LE PRÉSIDENT.—Retirez donc cela!

Le prévenu le met sous son bras comme un parapluie.

M. LE PRÉSIDENT.—C'est pour cela que vous l'avez frappé?

LE PRÉVENU.—Oh! un petit coup, qui est venu d'une discussion.

M. LE PRÉSIDENT.—A la façon dont vous manœuvrez cet essieu, nous supposons ce que peuvent être vos petits coups. Nous allons entendre les témoins.

Le premier est une vieille demoiselle:

M. LE PRÉSIDENT.—Comment vous nommez-vous?

LE TÉMOIN.—Mlle Sauce.

M. LE PRÉSIDENT.—Sauce qui?... Votre prénom?

LE TÉMOIN.—Blanche.

M. LE PRÉSIDENT.—Sauce Blanche, alors.

LE TÉMOIN.—Oui, monsieur.

Le témoin passait au moment où Garrigue tombait à terre, mais n'a pas vu porter le coup.

GARRIGUE.—J'ai mon filleul qui était avec moi, il a bien vu, lui, le coup terrible que M. Montculot m'a porté.

M. LE PRÉSIDENT.—Où est-il, votre filleul?



—Ce que j'ai à pleurer? Vous ne savez donc pas que je viens d'enterrer c'pauv'chéri d'Azor?...
—Et c'est de ça qu'vous avez pris le deuil!
—Oh! le deuil... c'est rien, c'est d'mon mari.



CHRONIQUE

J'ai toujours admiré l'*Etendard* depuis sa naissance, et je crois devoir, en bon ami, l'avertir qu'il fait maintenant fausse route et que sa grande réputation de propagateur de la foi et de la vérité se trouvera considérablement affectée, s'il continue à se vanter de sa circulation.

Son rédacteur devrait se rappeler que le grand Washington, quelque temps avant de mourir, prononça les paroles suivantes:

"Si ce n'eût été d'une chose, j'aurais peut-être été un journaliste, mais comme il m'aurait fallu mentir, en prononçant l'immense circulation de mon journal, et que je ne saurais dire un mensonge, j'ai été obligé de renoncer au journalisme."

Remarquez bien que je ne veux pas accuser M. Trudel de mensonge, mais, seulement, comme Cyprien nous a dit que le grand vicairé était fait de chair et d'os comme le reste des humains, je veux le mettre sur ses gardes.

Le marquis de Lorne, quelque temps avant de nous quitter, a voulu donner aux Canadiens une dernière preuve de l'estime qu'il leur portait, et il a fait à nos principaux personnages des présents splendides. Voici la liste de ces présents que les journaux bien renseignés ont déjà publiés:

Au rédacteur du *Farceur* une couronne de lauriers en argent.

A Sir John McDonald un *flask* en étain fin.

A Sir Hector Langevin, une truette en or.

A M. F. X. Trudel un volume, "L'art d'être grand père" par Victor Hugo.

Au général Luard, une serviette.

A M. Arthur Bujes un paroissien romain.

On lit dans l'*Etendard*.

M. le président du Cercle catholique de Québec a annoncé hier soir, qu'il avait reçu une lettre d'un éminent prélat d'Europe, invitant le Cercle catholique de Québec d'entrer dans la Fédération des Cercles Catholiques Européens dont la tête sera à Rome même, sous les yeux du souverain Pontife. Il n'y a pas de doute, a ajouté M. le Président, que le Cercle catholique se verra à cette gracieuse invitation.

Je suis bien certain qu'en effet les membres du Cercle de Québec ne pourront pas faire autrement que d'accepter cette gracieuse invitation, vu que les Cercles catholiques auront la tête sous les yeux du souverain Pontife.

M. le juge Routhier est parti pour l'Europe. Je ne sais pas s'il va aller aux Folies-Bergère, celui-là.

Dans la lettre que M. Ernest Desrosiers a publiée, l'autre jour, dans *La Menace*, il s'est glissé une jolie coquille: Mes actions furent "reboutées."

Il y a quelque temps Charles Thibault, en voyage aux Etats-Unis, s'est fait un matin voler à son hôtel une chemise.

Dans l'après-midi il rencontre un nègre avec sa chemise sur le dos, et, le saisissant par le bras:

—Comment se fait-il que tu portes ma chemise, tas de négriillon?

—Je vais la faire laver.

Tête de Thibault!

Un meurtier du Texas, condamné à être pendu pour avoir tué son associé dans la chaleur d'une altercation demande au juge s'il pouvait sortir.

Le juge lui répond que non.

—Alors, dit le condamné, c'est une mauvaise affaire pour moi, et mon associé aurait bien dû me tuer, car lui s'occupait des affaires du dedans, et moi celles du dehors.

Il aimait la vie de bureau, moi je ne peux pas m'y faire. Je préfère l'activité du dehors.

Un ferblantier, de Ste. Cunégonde, qui se mourait de consommation, dit à sa femme:

—Madeline, tu vois que je n'en ai pas pour longtemps. Quand je serai mort, penseras-tu à moi?

—Bien sûr, répond la femme en pleurant, je ne pourrai jamais t'oublier.

—Planteras-tu des fleurs sur ma fosse?

—Bien oui.

—Pas des jaunes toujours. (sic.)

L'*Etendard* publiait lundi l'entrefilet suivant:

Neige.—Au moment où nous mettons sous presse, la neige commence à tomber. Oh! que j'aime la neige!

Ma foi, il n'y a rien que le grand vicairé qui ait des goûts aussi étranges. Est-ce qu'il aimerait la neige, par exemple, parce qu'il croit qu'elle a pour effet de refroidir les passions? Ou bien Cyprien, à force de lui tomber dessus, l'aurait-il rendu complètement fou? Mystère!

Une coquille intelligente:

Le *Manitoba* publie ce qui suit:

M. Francis Benoit, est un de ces cultivateurs qui semblent cultiver plus par estime pour leur état que par l'appât du grain.

JULES VALLON.



GARRIGUE.—Il est dans la salle des témoins, avec sa mère.

Le filleul est amené à la barre par sa mère; c'est un enfant de trois ans.

M. LE PRÉSIDENT.—Cet enfant ne pourra donner aucun renseignement.

LA MÈRE.—Mais si, monsieur, il parle très bien et il a une mémoire de cheval. Pas vrai, Mimile, que tu parleras bien au monsieur?

MIMILE.—Hein?... Où qu'il est?

LA MÈRE (prenant son enfant à son cou).—Le voilà, mon ange. Voyons, tu vas bien répondre, n'est-ce pas?

MIMILE (riant, tout honteux).—Eh, hi, hi.

LA MÈRE.—Voyons, dis au monsieur ce que tu as vu?

Mimile se cache la figure sur l'épaule de sa mère.

LA MÈRE.—Voyons, mon chérubin, réponds donc! il est bien gentil, mon petit garçon, il va bien répondre.

MIMILE (d'un ton sec).—Non.

M. LE PRÉSIDENT.—Il sera impossible de rien obtenir d'un enfant de cet âge.

LA MÈRE.—Mimile, si tu veux répondre, je te donne ce sou-là, pour acheter un sucre d'orge.

MIMILE.—Donne! (La mère lui donne le sou.)

M. LE PRÉSIDENT.—Voyons, mon petit bonhomme, as-tu vu cet homme-là battre celui-ci?

Mimile se tourne vers l'auditoire en riant.

LA MÈRE.—Ah! je t'ai donné un sou, je vais le ôter.

MIMILE.—Oh! là là, tu me pinces.

LA MÈRE.—Alors, réponds.

MIMILE (tendant son nez).—Mouche!

LA MÈRE (après l'avoir mouché).—Réponds maintenant.

Mimile parle bas à l'oreille de sa mère.

LA MÈRE.—Allons, bon! que le diable emporte le moutard!... Quand l'auras parlé au monsieur?

Mimile jette des cris perçants.

M. LE PRÉSIDENT.—Retirez-vous avec votre enfant!

Après tout, le fait étant avoué, Mimile de plus ou de moins, cela ne change pas grand-chose au fond, et le tribunal, convaincu qu'un homme comme Montculot a pu taper plus fort qu'il ne le voulait, l'a condamné à huit jours de prison, seulement; mais aussi à payer à Garrigue 200 francs de dommages intérêts.

JULES MOINAUX.

—Nous apprenons avec plaisir que MM. Derome et Lefrançois, marchands de fourrures, 614 Rue Ste-Catherine, ont fait des arrangements avantageux et sont entrés en possession de leur établissement. Cette maison de commerce, une des mieux assorties en fourrures de Montréal, offre au public tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus élégant en fourrures de toutes sortes, l'assortiment tel que manteaux, pardessus, casques, colerettes, manchons, gants, robes de voitures, etc., etc., est fabriqué par eux et de qualité supérieure. Aussi les fourrures sont réparées et remises à neuf à court délai. On sollicite votre patronage.

Du *Diable boiteux*: Tata se plaint à une amie des sommes considérables que lui coûtent M. Alphonse.

—Oui, ma chère, je lui ai donné deux mille francs depuis le commencement du mois... En voici un dont on ne peut pas dire qu'il n'est ni cher ni poison!

Du *Charivari*: Un riche harpagon a une nièce qu'il proclame son unique héritière, mais qui n'a jamais vu la couleur de son argent.

—La petite a vingt ans, lui dit un ami; vous devriez, d'ores et déjà, faire quelque chose pour favoriser son établissement.

—Eh bien, répondit l'harpagon après avoir réfléchi, je vais faire le malade.